

Bruit de la circulation routière

Plan de transport de la Montérégie

Climat sonore des zones sensibles*

- Voie de circulation occasionnant des contraintes à l'occupation du sol
- Moyennement perturbé (entre 60 et 65 dBA)
- Fortement perturbé (plus de 65 dBA)

Zone d'affectation urbaine

Limite de région administrative

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice

* Zone sensible au bruit : zone résidentielle, institutionnelle ou récréative extérieure.

